

# CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE COMMISSION DE GESTION

# RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2014

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur: Jan Schönbächler (AdG)

Membres: Stéphanie Rappaz Saillen (PDC), Evelyne Saillen (PLR), Damien Coutaz

(PDC), François Farquet (PDC), Raoul Panchard (PLR), Gaïl Rappaz (PDC),

Frédéric Rey-Bellet (PDC).

Suppléants: Annick Barman (PDC), Véronique Chételat-Maye (AdG), Catherine Frossard

(PDC), Laurence Mottiez (PLR), Guillaume Barman (PLR), Patrick Genoud

(PDC).

Note : une suppléante a eu à fonctionner :

- Catherine Frossard (pour Frédéric Rey-Bellet les 18, 19 et 25 mai)

## 1. Préambule

Les comptes 2014 ont été approuvés par le Conseil municipal le 13 mai 2015 et ont été mis à notre disposition sur le site de la commune le même jour.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2014 : les 18, 19 et 25 mai 2015.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la dernière séance, nous avons invité, le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le responsable des finances, Yanick Esborrat, à répondre à nos questions.

# 2. Questions-réponses - Comptes de fonctionnement

Sauf avis contraire, les réponses suivantes ont été données par le Président de la Municipalité, Damien Revaz.

#### 2.0 Administration générale

#### 029.307.00 p.32 Prestations aux retraités

Comment expliquer la forte diminution de cette rubrique?

Ces prestations concernent des ponts AVS versés par la Commune jusqu'à l'âge légal de la retraite. Le montant est donc variable d'une année sur l'autre. Les comptes respectent ce qui était prévu au budget.

#### 029.309.00 p.32 Autres charges du personnel

Comment justifier l'augmentation de ce poste?

Yanick Esborrat nous explique qu'il s'agit d'une ventilation différente des frais divers du personnel. Ce compte comprend entre autres les frais de formation, les cadeaux de départ, le souper du personnel ou encore les frais de la cafétéria. Pour comparer les comptes 2013 et 2014, il faut inclure les rubriques 029.317 (page 33) au calcul.

#### 029.310.00 p.32 Fournitures de bureau + Imprimés

Quel est le détail de ce poste? Est-ce un montant unique en 2014?

Cette rubrique comprend les frais d'imprimantes et de photocopies, les fournitures de bureau, les commandes de lettres et enveloppes officielles ou encore les frais d'élimination des documents confidentiels. Ces frais sont en augmentation d'une année sur l'autre et nous souhaitons y remédier. De plus, le compte est probablement sujet à une mauvaise ventilation entre services (depuis plusieurs années).

#### 029.311.01 p.32 Informatique

Que représentent les dépenses liées à cette rubrique? Le système d'archivage des factures est-il compris dans cette somme?

Cette rubrique comprend les frais de notre fournisseur informatique, qui sont stables, les achats variables de matériel informatique, les diverses maintenances ou encore les frais concernant la timbreuse. L'augmentation est liée aux déménagements des bureaux au sein de l'Hôtel de Ville et au remplacement des ordinateurs incompatibles avec les dernières versions de Windows (suite à l'arrêt définitif du support et de la maintenance de Windows XP par Microsoft). Le scannage des factures est compris dans le tarif de base de notre fournisseur.

## 2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 102.318.01 p.37 Harmonisation des registres

Que représente ce montant de CHF 2000.-?

Ce montant a été mis au budget en 2013 et en 2014, mais les frais ont été payés en 2012. Il s'agit de frais informatiques concernant l'harmonisation des registres du contrôle de l'habitant avec la base de données fédérale (chaque commune est tenue de transférer ses données sur la base fédérale).

113.309.00 p.38 Autres charges du personnel

113.315.01 p.39 Equipmeent + cours

Nous ne comprenons pas bien la remarque associée à la rubrique 113.309.00. Pouvez-vous nous donner plus de précisions?

Les frais de police ont été répartis entre le matériel (rubrique 113.315.01, page 39) et les formations des agents (rubrique 113.309.00, page 38), qui sont des charges de personnel. Le poste 113.309.00 (page 38) comprend la formation complète d'une nouvelle agente de police, engagée après la validation du budget.

#### 113.439.00 p.39 Contributions diverses

Quels montants sont compris dans ce poste?

Il s'agit surtout de la refacturation à l'Office des poursuites et faillites des frais de notification par les agents de police, qui auraient dû apparaître dans la rubrique 113.436.00 (page 39). Lorsqu'une facture adressée par la Commune reste impayée, un premier commandement de payer est envoyé par la poste. En cas de non paiement, un deuxième commandement de payer est envoyé, également par la poste. Si le montant n'est toujours pas réglé, un troisième commandement de payer est livré, par la police, au domicile du débiteur. Le montant de ce poste correspond à ces frais.

#### 122 p.43 APEA

Pourquoi l'APEA apparaît dans le chapitre de la sécurité publique et non dans celui de la prévoyance sociale?

Yanick Esborrat explique que la Commune respecte le plan comptable harmonisé (MCH), et que, par conséquent, l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte fait partie de la fonction « Justice ».

#### 122.30 p.43 Charges du personnel

Comment justifier la nette augmentation de ce poste?

Le montant comptabilisé est inférieur à celui prévu au budget. Comme cela a été annoncé dans les commentaires du budget 2014, les temps de travail ont dû être augmentés pour tenir compte du nombre croissant des dossiers et de leur difficulté. En 2014, le droit de tutelle à changé, et nous utilisons désormais la dénomination de curateur. Pour chaque dossier, une séance d'information a été nécessaire pour expliquer les nouvelles directives aux personnes concernées.

#### 122.318.06 p.43 Emoluments à charge du fisc

Quel est le détail de cette rubrique?

Il s'agit des émoluments des décisions de l'APEA que cette dernière met à la charge des communes lorsque les personnes concernées sont indigentes. Cette rubrique vient donc en déduction de la rubrique 122.431.00 (page 44).

#### p.44 Police du feu

Les interventions des pompiers sont-elles facturées aux assurances des personnes ayant subi un sinistre ou sont-elles payées par la commune? En d'autres termes, la police du feu est-elle un service public?

Le service du feu constitue bien évidemment un service public. Selon la Loi valaisanne sur la protection contre l'incendie (art. 37), les dépenses occasionnées par l'intervention des sapeurs-pompiers sont à la charge des communes municipales qui peuvent en réclamer le montant à celui qui est condamné pénalement comme auteur, complice ou instigateur du sinistre ou à celui qui, sans être condamné pénalement, a causé le sinistre par négligence grave. Les assurances ne paient donc pas l'intervention des pompiers. A noter que les frais sont répartis entre les communes signataires de la convention.

140.331.00 p.45 Amortissement ordinaire bâtiments

140.331.02 p.45 Amortissement ordinaire Véhicules Feu

Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ces deux postes, dont l'un disparaît et l'autre augmente?

Le local du feu mentionné au budget est celui de Mex. Au bilan, les bâtiments de Mex ont été regroupés en une seule rubrique, et l'amortissement se trouve à la rubrique 029.331.01 (page 33).

Yanick Esborrat explique que la Commune amortit les routes cantonales à 100%, le mobilier, l'informatique et les véhicules à 50%. Le reste des amortissements est ensuite calculé de manière à ce que l'ensemble des amortissements représente 10%. Par conséquent, les rubriques du bilan concernant les véhicules ont été amorties à environ 50%, au lieu des 10% des années précédentes, conformément aux suggestions du réviseur à l'occasion du bouclement des comptes 2013.

#### 2.2 Enseignement et formation

210.312.00 p.51 Eau, énergie, combustible

211.312.00 p.54 Eau, énergie, combustible

L'augmentation de ces montants est-elle liée à la pose de compteurs de chaleur ou à l'augmentation de frais de chauffage?

Yanick Esborrat précise que le montant global des frais d'énergie est stable. Ces montants ont été ventilés suite aux relevés de compteurs. Les frais du Centre sportif (rubrique 340.312.00, page 66) ont diminué proportionnellement. Pour rappel, une arrivée d'eau chaude, en provenance de Calorabois, aboutit au Centre sportif, qui la redistribue ensuite aux écoles primaires et secondaires, ainsi qu'aux bâtiments de l'ancienne et de la nouvelle Tuilerie. Auparavant, le Centre sportif payait toute la perte du sous-réseau. Depuis la pose des compteurs, chaque bénéficiaire répond de ses propres frais.

#### 210.318.08 p.52 Transport des élèves

Comment expliquer l'augmentation de cette rubrique, de CHF 118'396 CHF à 142'391 CHF. Est-ce dû à une augmentation du nombre d'élèves ou à un autre facteur?

Les frais ont été ventilés différemment entre le transport des élèves des écoles primaires et enfantines (rubrique 210.318.08, page 52) et les transports des élèves du cycle d'orientation (rubrique 211.318.10, page 54).

## 2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

#### 349.365.03 p.69 Subvention "St-Maurice roule"

Pouvons-nous avoir plus d'informations au sujet de cette subvention?

Il s'agit de la subvention versée à l'association "Valais Roule", conformément à l'accord conclu avec cette association. Pour information, "Saint-Maurice roule" a réalisé 344 prêts en 2014. C'est moins qu'en 2013 (430 prêts), mais plus qu'en 2012 (300 prêts). Les chiffres de 2013 et 2014 placent "St-Maurice roule" au neuvième rang des quatorze villes valaisannes participant à "Valais Roule".

#### 2.4 SANTÉ

Pas de question pour ce chapitre.

### 2.5 Prévoyance sociale

#### 549.360.00 p.78 Soutien comm. à la famille

Ce montant de CHF 52.- est-il correct? Nous avons de la peine à imaginer un soutien à la famille pour cette somme.

Il s'agit de brochures de conseils destinées aux jeunes parents. Lors de la naissance du premier enfant, la commune offre un abonnement d'une année aux brochures Pro Juventute.

#### 580.331.00 p.80 Amortissements ordinaires Subventions institutions

Que contient cette rubrique? Est-il possible d'amortir une charge?

La facture annuelle d'harmonisation des régimes sociaux de l'Etat du Valais comprend une rubrique "Participation aux investissement dans les institutions pour personnes handicapées". Il s'agit d'un investissement de la commune (rubrique 550.561.00, page 129) qu'il faut amortir. Vu que ces institutions n'appartiennent pas à la commune, elles sont dorénavant amorties à 100% (B11.161.00, page 143).

#### 2.6 Trafic

Pas de question pour ce chapitre.

#### 2.7 Protection et aménagement

#### 700.319.00 p.89 Frais divers

Pourquoi le montant de cette rubrique augmente de manière significative, et pourquoi n'est-il pas ventilé? Que représente-t-il?

Il s'agit de la ventilation des coûts de l'étude stratégique sur les services industriels communaux entre le service électrique et le service des eaux. La totalité du montant avait été prévue dans le service électrique. Yanick Esborrat complète la réponse: le montant de la rubrique 700.319.00 (page 89) comprend plusieurs factures liées à l'étude. De plus, le prestataire facture ses services à l'heure, ce qui peut également expliquer la variation.

#### 720.330.00 p.94 Pertes sur débiteurs "déchets"

La commune a-t-elle envisagé de demander de l'aide à une organisation externe pour récupérer les montants non payés? La commune envoie-t-elle des rappels? Le cas échéant, comment cela se passe-t-il?

Il n'y a jamais eu d'aide externe, tout au plus une réflexion sur la gestion externe des actes de défaut de bien. Les taxes de déchets font l'office de premier et deuxième rappel, puis de mise aux poursuites et d'acte de défaut de bien. Les pertes sur débiteurs sont approuvées en séance du Conseil municipal uniquement lorsque la procédure a mené jusqu'à un acte de défaut de bien définitif.

#### 740.434.05 p.97 Taxes Colombarium

Que représentent les taxes pour le Colombarium?

Il s'agit des concessions pour le Colombarium. Dans le cas des couples, les deux concessions sont facturées en même temps, certaines taxes sont donc encaissées d'avance et les montants annuels peuvent fluctuer. De plus, un nouveau Colombarium a été créé en 2014.

#### 790.318.09 p.100 Concept Bois-Noir

Pouvez-vous nous décrire plus en détail le concept Bois-Noir?

Nous avons une convention avec l'OFROU (Office Fédéral des Routes) qui prévoit un certain nombre de mesures (biodiversité, passage à faune, mobilité douce) de compensation que nous réalisons sur la base des décisions d'un comité de pilotage réunissant des représentants de la Confédération, de l'Etat du Valais, de la Bourgeoisie et de la Commune. L'intégralité des dépenses est payée par la Confédération. Une présentation du projet est prévue pour l'automne lorsque l'autorisation de créer le passage à faune aura été délivrée.

## 2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

#### 830.439.00 p.106 Contributions diverses

A quoi correspond le montant de cette rubrique, qui apparaît dans les comptes 2014, mais qui n'avait pas été prévu au budget 2014?

Il s'agit des participations aux frais du chalet touristique estival, des montants récupérés de la liquidation de Chablais Tourisme et de divers petits encaissements de l'Office du Tourisme. Les montants de la liquidation de Chablais Tourisme ont été reversés en 2015 au Fond touristique régional du district de Monthey. Yanick Esborrat ajoute qu'en général sous les rubriques xxx.439.xx figurent des montants exceptionnels et non réguliers.

#### 860.311.00 p.107 Achat matériel/outillage

Quel est le détail de ce poste? Existe-t-il un planning?

Il s'agit du matériel commandé pour les interventions sur le réseau électrique (câbles notamment). Les achats sont effectués en gros pour avoir de meilleurs prix et le matériel est stocké à l'usine électrique de Lavey. Les réparations se font au gré des pannes. Les autres interventions sont difficilement planifiables, car elles dépendent des demandes de raccordement des privés. Les remplacements de compteur et de candélabre font l'objet d'une planification.

#### 860.311.02 p.107 Informatique programmation

Le montant aux comptes 2014 représente le double du montant porté au budget 2014. Comment expliquer cette différence?

Notre prestataire informatique sous-traite la programmation concernant le Service électrique. Il y a eu des frais supplémentaires liés à la reprise du réseau de Mex (intégration des compteurs de Mex) et à la saisie des données. De plus, ces travaux sont facturés à l'heure.

#### 860.314.02 p.108 Entretien réseau

860.314.021 p.108 Entretien réseau écl. publ. (hors sol)

Quelle est la politique en ce qui concerne l'éclairage publique? Peut-on avoir un tableau des investissement?

Il s'agit des frais d'entretien de l'éclairage public. Les investissements apparaissent au 620.502.00 (page 130). L'ensemble de l'éclairage public devrait apparaître à l'avenir dans le 620, et plus dans le 860. En 2014, nous avons refait le stock de candélabres, ce qui explique l'augmentation.

#### 2.9 FINANCES ET IMPÔTS

900.330.00 p.111 Pertes sur débiteurs "impôts"

900.400.00 p.111 Revenu des personnes physiques

En 2014, les pertes représentent 3.15 % des impôts sur le revenu des personnes physiques. En 2013, les pertes représentaient 2 %. Ces chiffres paraissent en constante évolution et sont d'autant plus inquiétants qu'il y a une progression de 41.5 % entre 2013 et 2014. Comment appréhender cette augmentation et comment y remédier à l'avenir?

Nous sommes conscients que la part de débiteurs insolvables augmente continuellement. Nous avons provisionné un montant de CHF 300'000.- au bilan en 2013 (cf. B20.240.00, page 145). Il sera peut-être nécessaire de revoir à la hausse cette provision à l'avenir. Notons toutefois qu'il est difficile de faire une comparaison entre les années, car la durée de la procédure pour aboutir à l'acte de défaut de biens peut fortement varier d'un contribuable à l'autre, ce qui décale dans le temps la comptabilisation de chaque perte. Ainsi, une bonne partie des pertes, apparaissant dans les comptes 2014, concernent en fait des situations datant de 2010 à 2013.

#### 932.411.00 p.113 Redevances hydrauliques Salanfe

Quel est le détail de ce poste et comment expliquer son augmentation?

Comme nous avions un retard d'une année, les montants de 2013 et 2014 apparaissent ensemble dans ce poste. Nous avons également du retard pour les redevances du Rhône.

#### 940.321.02 p.114 Intérêts de retard

Quel est le détail de ce poste?

Il s'agit des intérêts de retard des factures créanciers payées après date d'échéance. La majorité du montant concerne la facture cantonale pour l'enseignement, payée en retard en raison d'une libération tardive d'un crédit à court terme pour des raisons administratives liées à un établissement bancaire.

#### 942.424.00 p.116 Gain patrimoine financier

Comme nous l'indiquons plus loin dans nos remarques, est-il possible de garantir la permanence des méthodes? La commission de gestion n'aime pas ce genre d'écriture, surtout pour des gros montants, car il n'y a pas d'entrée d'argent (dans ce cas particulier), et cela peut rendre la lecture des montants totaux plus délicate.

La remarque est effectivement compréhensible, mais à l'inverse nous souhaitons rendre le bilan (et donc la situation financière de la commune) plus lisible. La dissolution a été proposée par l'organe de révision, lors du bouclement 2013. Il s'agit de la dissolution des anciennes réserves du bilan qui n'avaient plus lieu d'être. Tous les revenus du compte de fonctionnement ne sont pas des entrées d'argent, et toutes les charges ne sont pas des sorties. Nous avons choisi de nettoyer progressivement le bilan de la commune pour plus de lisibilité et de transparence à l'avenir.

#### 942.429.00 p.116 Revenu AITEJ

Cette rubrique indique un montant de CHF 80'000.- pour 2013. Or, dans les comptes de l'AITEJ (cf. tableau de la page 157), le montant libellé "Ristournes Co" est de CHF 60'000.- chaque année. Comment expliquer la différence entre ces deux montants? La commission de gestion trouve ce tableau peu lisible. Notamment, les libellés n'apparaissent pas en entier, et le mot "ristourne" semble mal choisi pour ce montant qui représente plutôt une distribution de dividendes. La présentation mériterait d'être repensée.

Il s'agit d'un rattrapage comptable. L'AITEJ nous a reversé CHF 60'000.- par année, mais nous n'avions comptabilisé que CHF 40'000.- en 2012 (les comptes communaux ayant été bouclés avant la décision de l'AITEJ et la connaissance du résultat). Les CHF 20'000.- restants ont augmenté comptablement le résultat 2013. Quant à la présentation du tableau, elle n'incombe pas à la Commune de Saint-Maurice, mais la remarque sera transmise.

## 3. Questions-réponses - Comptes d'investissements

#### 303.503.03 p.126 Bât. Tuilerie Nord

Dans les commentaires (page 119), le numéro du poste 303.503.02 semble mal reporté? Effectivement, la rubrique 303.503.02 (page 126) concerne l'Aula du CO, et la rubrique 303.503.03 (page 126) concerne le bâtiment Tuilerie Nord.

#### 860.610.20 p.137 Dissolution réserve service électrique

Quand le réseau électrique de Mex a-t-il été racheté? à la fin 2014 ou au début 2015?

Le contrat a été négocié et approuvé officiellement en 2014, mais pour faciliter le transfert des compteurs, le transfert effectif a été fixé au 1er janvier 2015. L'organe de révision nous a d'ailleurs fait remarquer que techniquement la comptabilisation aurait dû intervenir en 2015, ce qui aurait causé un problème dès lors que le budget avait déjà été arrêté lorsque la date du 1er janvier a été choisie.

# 4. Questions-réponses - Divers

#### Cautionnements accordés par la Municipalité de Saint-Maurice (page 149)

Il semble y avoir une ligne de trop pour l'emprunt 101.676.21.09 du Tennis Club. Le tableau est-il à jour?

Le tableau des cautionnements est à jour. Il y a effectivement deux emprunts du Tennis Club cautionnés par la Commune.

#### Impôt sur le revenu des personnes physiques

Dans son message, le Conseil municipal remarque "une tendance selon laquelle les contribuables qui quittent la commune payent plus d'impôts sur le revenu que les nouveaux habitants" (cf. Message du Conseil municipal, page 6). La commission de gestion a de la

peine à appréhender et / ou comprendre cette tendance. Quels sont les éléments qui vous ont amenés à cette conclusion?

Une présentation sera faite lors de la séance du Conseil général du 16 juin prochain. Voici déjà quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, il convient de relever que le montant inscrit au budget 2014 correspond à l'estimation de la somme des impôts qui seront encaissés pour l'année 2014. Toutefois, le montant exact ne sera connu qu'en 2016, après le traitement des déclarations d'impôts 2014.

En revenant quelques années en arrière, le montant porté au budget 2010 s'était basé sur l'impôt effectivement perçu en 2007, moyennant un ajustement relevant de l'estimation de l'allégement, de l'indexation et de la croissance prévus. Cette prévision s'était révélée correcte. Le montant inscrit au budget 2011 a également été confirmé. Au budget 2012, le montant effectivement encaissé (de l'ordre de 6.1 millions) était légèrement inférieur au montant estimé. Au budget 2013, un montant de 6.5 millions a été prévu, mais la somme finalement perçue s'élève à 6.1 millions. Par conséquent, les montants prévus pour les exercices 2014 (6.9 millions) et 2015 (6.8 millions) sont potentiellement plus élevés que la réalité, mais ceci ne pourra être confirmé qu'en 2016 et 2017.

Une des raisons qui pourrait expliquer (en partie) cette différence découle des conséquences de l'allégement fiscal lié aux frais de gardes pour ses propres enfants introduit en 2011. En effet, une diminution de l'ordre de 400 à 500 francs est constatée chez la totalité des contribuables.

D'autre part, en analysant les impôts par tranches de revenu (cf. tableau en annexe, à la page 13 du présent rapport), nous pouvons constater que 60% des contribuables (24.03% + 38.49% = 62.52%) ne couvrent pas le 30% des impôts facturés (3.94% + 25.04% = 28.98%). Cela signifie qu'un nombre restreint de contribuables aisés paient la majorité de la somme totale des impôts. Dès lors, un petit changement chez quelques uns d'entre eux peut exercer une grande influence sur le résultat final d'une année.

Comme nous constatons, d'une part, que le nombre de contribuables augmente chaque année, et, d'autre part, que les impôts réellement encaissés sont inférieurs aux prévisions, nous avons été portés à croire que les contribuables quittant la commune payaient plus d'impôts que les nouveaux arrivants. Toutefois, ceci mériterait d'être quantifié de manière plus exacte.

# 5. REMARQUES

Les montants des rubriques 1, 10, 11, 2, 20 et 21 à la page 11 des comptes 2014, ne correspondent pas aux totaux des actifs et passifs 2013 indiqués dans les comptes 2013.

Yanick Esborrat indique qu'il s'agit d'une coquille dans l'année 2013, mais dans les comptes 2013 et les comptes 2014, ces montants sont corrects.

La commission de gestion renouvelle sa demande d'obtenir un glossaire des différentes abréviations.

De manière générale, est-il possible de garantir la permanence des méthodes d'amortissement sur plusieurs exercices? Car, sinon, il est difficile de comparer l'évolution des amortissements d'une année à l'autre. La commission de gestion aimerait l'adoption d'une ligne plus stable dans le temps.

Concernant les amortissements du patrimoine administratif (cf. tableau page 12 des comptes 2014), pouvons-nous, à l'avenir, obtenir un comparatif avec les années précédentes.

Normalement les recettes devraient compenser les charges (rubriques eau, électricité, déchets), mais nous constatons que ce n'est pas le cas, ceci depuis plusieurs exercices.

A l'impression sur papier, les tableaux des pages 3, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 22 manquent de lisibilité. Les colonnes écrites en noir sur fond bleu ne présentent pas assez de contraste, ce qui en prétérite la lecture.

Par ailleurs, l'ordre des colonnes mériteraient d'être identique entre les tableaux décrits cidessus (pages 3, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 21 et 22) et le reste du document (cf. tableau page 24 ou le détail des comptes de fonctionnement et d'investissement). La lecture serait plus aisée si les colonnes apparaissaient partout dans le même ordre, soit du plus récent au plus ancien, en l'occurrence: Comptes 2014, Budget 2014, Comptes 2013.

Est-il possible d'obtenir une énumération de mesures précises pour réduire les charges communales du budget de fonctionnement, ceci dès l'année 2015.

La commission de gestion revient sur une suggestion: la commune dispose-t-elle, ou pourrait-elle disposer, d'outils, tableaux de bord et autre dashboard, lui permettant de garantir un bon suivi des dépenses en cours d'année?

# 6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques du présent rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité des neuf membres présents, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.

Saint-Maurice, le 2 juin 2015,

Le Rapporteur :

Le Président :

Jan Schönbächler

pen denter

Dominique Robyr

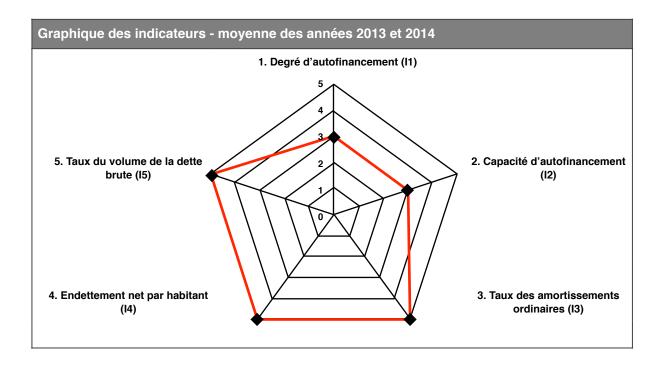
## 7. ANNEXES

## 7.1 IMPÔTS PAR TRANCHES DE REVENU EN 2012

2012		Contribuables		Revenu imposable		Impôts facturés	
Du montant	Au montant	Nombre	Proportions	Montants	Proportions	Montants	Proportions
1	25'000	497	24.03%	6'837'200	6.81%	245'919	3.94%
25'001	50'000	796	38.49%	30'467'200	30.36%	1'564'601	25.04%
50'001	70'000	379	18.33%	22'242'500	22.17%	1'368'878	21.91%
70'001	100'000	269	13.01%	22'116'800	22.04%	1'458'132	23.34%
100'001	150'000	92	4.45%	10'855'900	10.82%	834'743	13.36%
150'001	200'000	17	0.82%	2'882'900	2.87%	257'417	4.12%
200'001	999'999'999	18	0.87%	4'935'900	4.92%	517'696	8.29%
Total		2'068	100.00%	100'338'400	100.00%	6'247'386	100.00%

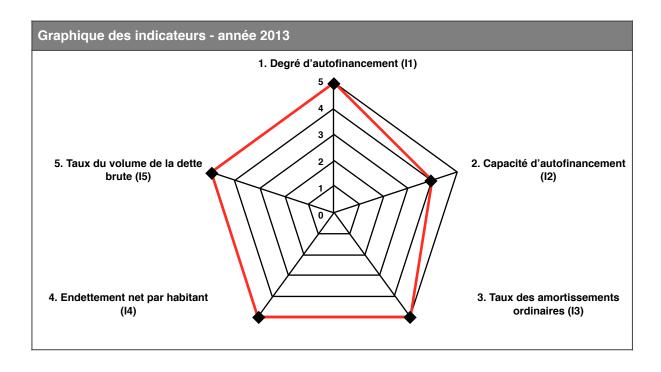
## 7.2 Indicateurs financiers cantonaux

Dans son message, le Conseil municipal a abordé les indicateurs financiers cantonaux (pages 13 à 18) et plus particulièrement le graphique, reproduit ci-dessous, basé sur la moyenne des années 2013 et 2014.

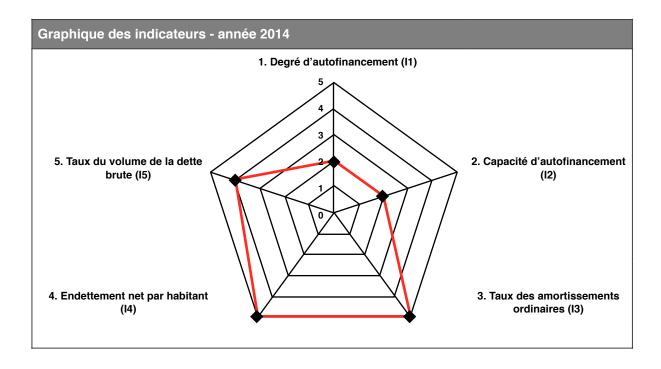


La Commission de gestion s'est intéressée à établir le même graphique, en ne tenant compte que d'une année à la fois.

Voici le graphique représentant l'année 2013. A noter que le deuxième indicateur rate la note 5 de peu. En effet, l'indicateur avait la valeur 19.9%, alors que la note maximale est accordée pour une valeur de 20%.



Voici le graphique représentant l'année 2014. Le résultat est moins encourageant, et il traduit bien notre inquiétude face à la situation financière de la commune. Espérons que, comme le considère le Conseil municipal, l'exercice 2014 sera vu comme un signal d'alarme qui nous poussera à être vigilant.



#### 7.3 Demandes de la Commission de Gestion

Dans un souci d'efficacité et de clarté, la CoGest demande au service des finances qu'il lui fournisse, lors des prochaines sessions, un glossaire expliquant tous les acronymes (ex : UAPE) ainsi que tous les termes que seuls les initiés connaissent.

De plus, dans le but de pouvoir suivre l'évolution des coûts et recettes dans le temps, la CoGest demande au même service de lui fournir, pour chaque exercice à venir et en plus des indicateurs cantonaux, les indicateurs et montants suivants :

- Coût annuel total par élève des écoles enfantines et primaires
- Coût journalier par enfant en garderie ainsi qu'auprès des mamans de jour
- Totaux des rubriques des comptes de fonctionnement (de 1 à 8) sans les amortissements
- Les bénéfices et pertes des rubriques des services industriels (électricité, eau, eau usées, déchets, etc). ainsi que le total de ces montants
- Les principaux indicateurs de « St-Maurice Roule » comme le nombre de locations, les coûts du service et les recettes
- Les montants récupérés par les relances resp. ventes d'actes de défaut de bien (ADB)

Cette liste sera probablement étendue lors des prochaines analyses de la COGEST

Enfin, afin de pouvoir déterminer l'endettement effectif de la commune de manière plus précise, la CoGest souhaite obtenir, pour la session d'analyse du budget 2016, un inventaire des actifs détenus dans le patrimoine financier.

Cet inventaire indiquera, pour tous les actifs financiers, les indications suivantes :

- 1. Date d'acquisition (si connue)
- 2. Coût d'acquisition augmenté des frais (si connu)
- 3. Somme des impenses relatives à cet actif (ex : rénovation importante, réaffectation, agrandissement, etc.)
- 4. Valeur comptable
- 5. Valeur vénale 2015 estimée « au mieux »
- 6. Rendements nets actuels (dividendes ; intérêts ; loyers)
- 7. Endettement relatif à cet actif, taux d'intérêt, intérêt et échéance de la dette
- 8. Opportunité de vente de l'actif (notamment pour les immeubles)